

Fiche VI - La conversion des taillis en futaie sur souche

Définition et objectifs

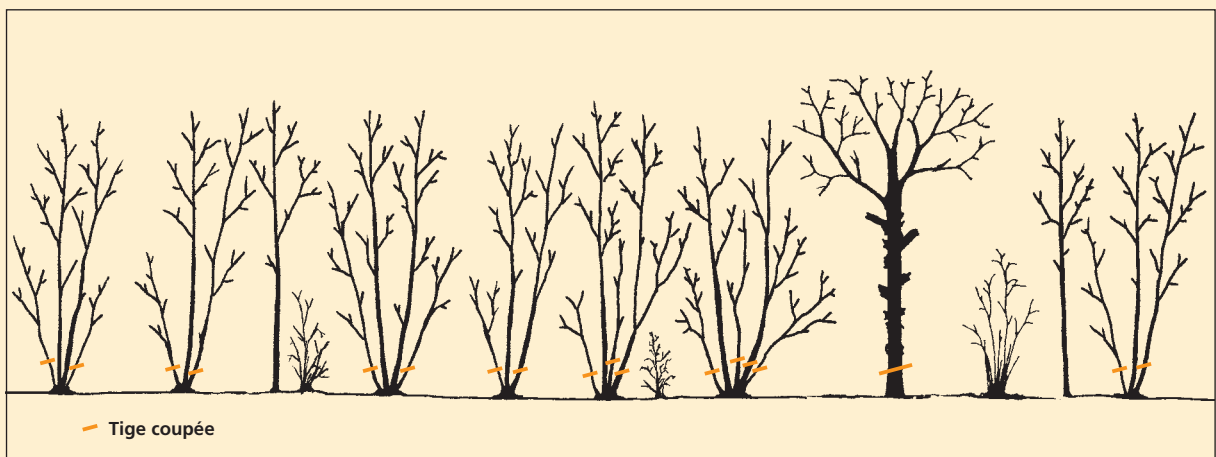
Cette méthode vise, par des coupes adaptées, à faire évoluer un taillis vers un peuplement majoritairement producteur de bois d'œuvre constitué de souches ne comportant à terme qu'un seul brin de forte dimension, alors appelé « futaie sur souche ». La conversion en futaie sur souche s'applique aux peuplements dans lesquels le taillis domine nettement ou est exclusif. Les techniques utilisables sont décrites ci-après.



Taillis de chêne rouvre balivé en plein il y a 12 ans

Schéma sylvicole

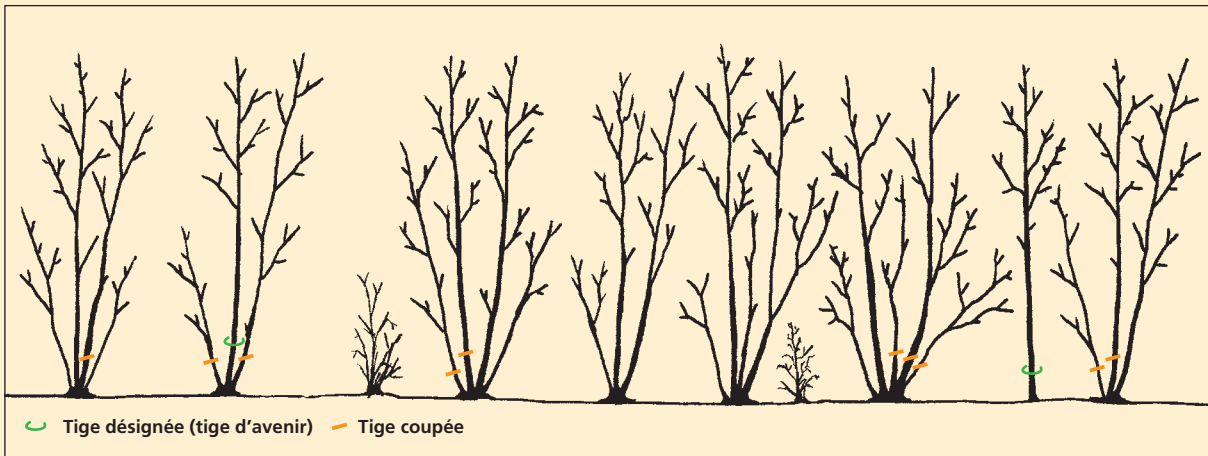
Option n° 1 : La conversion par balivage en plein



Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation
Balivage « en plein »	Eclaircie du taillis conservant 400 à 600 brins par hectare choisis parmi les plus belles tiges du peuplement, considérées comme aptes à produire à terme du bois d'œuvre, en respectant le sous-étage présent.	Le taillis doit être compris dans une tranche d'âge permettant à la fois à la coupe d'être marchande et au peuplement de réagir à l'intervention.
Désignation des arbres d'avenir	Repérage durable des arbres susceptibles de constituer le peuplement final afin de concentrer les efforts sylvicoles futurs à leur profit.	A effectuer juste avant l'intervention en éclaircie du taillis balivé.
Eclaircie(s) de taillis balivé	Eclaircie(s) au profit des meilleures tiges-objectif du peuplement (une à deux interventions en général).	A réaliser à la rotation de 6 à 15 ans après la coupe de balivage en fonction de la réaction du peuplement. Le prélèvement est compris entre 20 et 30 % du nombre de tiges ou de la surface terrière.

Utiliser ensuite le schéma sylvicole de la futaie régulière (page 159) lorsque le taillis a évolué vers la futaie (sur souche).

Option n° 2 : La conversion par balivage au profit de tiges préalablement désignées



Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation
Balivage au profit de tiges d'avenir préalablement désignées	Repérage et marquage de 80 à 250 tiges d'avenir au profit desquelles sera réalisé le balivage. Eclaircie au profit des arbres désignés, enlevant les brins concurrents avoisinants.	Le taillis doit être compris dans une tranche d'âge permettant à la fois à la coupe d'être marchande et au peuplement de réagir à l'intervention. Prélèvement très variable en fonction du nombre de tiges désignées et du nombre de brins du taillis (1 à 5 tiges prélevées par tige désignée en général, et jusqu'à 10 dans le cas du châtaignier).
Elagage des tiges objectif	Elagage à 6 mètres de toutes les tiges - objectif au profit desquelles a eu lieu le balivage.	Opération concomitante avec le détourage, à renouveler si nécessaire jusqu'à atteindre 6 mètres de hauteur élaguée.
Eclaircie(s) de taillis balivé	Eclaircie(s) visant à favoriser en priorité les tiges - objectif désignées lors de l'intervention précédente, et éventuellement quelques nouvelles tiges d'avenir en remplacement de celles qui auraient disparu.	A réaliser à la rotation de 5 à 12 ans après le balivage dès que les tiges d'avenir sont à nouveau en compétition avec le peuplement d'accompagnement. Le prélèvement est compris entre 15 et 30 % du nombre de tiges ou de la surface terrière.

Utiliser ensuite le schéma sylvicole de la futaie régulière (page 159) car le taillis a évolué vers la futaie (sur souche).

Si le balivage n'a pas donné les résultats escomptés, et à condition qu'il n'ait pas été aidé financièrement par l'Etat, il est possible de revenir au peuplement de départ par recépage.

Conditions sylvicoles favorables

Pour que l'objectif recherché soit atteint, il faut que les brins présents sur les souches de taillis soient à même de produire du bois d'œuvre.

Cela signifie :

- que les essences du taillis sont parfaitement adaptées à la station,
- que le taillis comporte au moins 80 tiges bien conformées, sans défaut majeur,
- que l'ensouchement du taillis est en bon état et les brins capables de réagir favorablement à une intervention de cette nature.



Taillis de châtaignier de 12 ans en cours de balivage au profit de tiges d'avenir préalablement désignées